



Mairie de Balgau

Contacts

Adresse place du Curé Didierjean
68 740 BALGAU
Téléphone 03 89 48 60 26
Fax 03 89 48 52 97
Email mairie@balgau.fr

Horaires

Lundi et jeudi : 10h-11h45/16h-18h

Mardi : 10h-11h45/16h-18h30

Mercredi : 10h-11h45

Vendredi : 10h-12h45

Numéros utiles

Communauté de Communes du
Pays Rhin Brisach 03 89 72 56 49
École primaire 03 89 48 57 58
École maternelle 03 89 48 52 14
Périscolaire 03 89 34 37 72
Cabinet médical 03 89 48 61 05
Cabinet d'infirmiers
de Fessenheim 03 89 48 58 38
Cabinet d'infirmière
de Balgau 06 84 79 09 31
Centre anti-poison 03 88 37 37 37
SOS Mains 03 89 32 55 07
UEM (électricité) 03 89 72 29 90
GDF (urgence gaz nat) 08 00 47 33 33
Gendarmerie 03 89 72 56 87
Pompiers 18 ou 112
Samu 15
Police 17

La commune vous informe

Journée Citoyenne

Le samedi 24 juin, la commune a organisé sa 1^{ère} journée citoyenne où une cinquantaine de personnes ont répondu présentes et nous leur adressons à nouveau un grand Merci.

C'est sous un beau ciel bleu que les différents chantiers ont débuté à 08h00. Ils ont tous été menés à bien et sans incident afin de redonner un « coup de jeune » à notre espace public. La journée s'est achevée autour d'un repas pris dans la bonne humeur.

Rendez-vous est déjà donné l'année prochaine !

Voici des photos de quelques chantiers



Peinture de la cour attenante à la salle des fêtes

Remise en état de pavés



Coupe d'arbres au cimetière

Permanence des élus

Les élus peuvent également vous recevoir, le cas échéant, en-dehors des permanences, sur rendez-vous en contactant la Mairie.

Pierre Engasser Maire	Christophe Roux 1er adjoint	Chantal Bixel Adjointe	Bernard Fulhaber Adjoint	Marcel Furstoss Adjoint
1 ^{er} samedi du mois 10h - 12h sur rdv	19/09 18h - 19h	12/09 17h30 - 18h30	29/09 18h - 19h	07/09 18h - 19h

Conseil Municipal Réunion du Conseil

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 07 septembre à 20h. L'ordre du jour sera le suivant :

- rapports annuels sur la gestion des déchets et l'assainissement
- droit de préemption urbain
- convention de servitude pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique pour le déploiement de la fibre.

Stationnement rue des Seigneurs

Par arrêté municipal permanent du 26 juin, le stationnement de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la rue des Seigneurs, au carrefour avec la RD 13 afin de sécuriser les abords de l'école.

Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.



Travaux Marché de sécurisation

Le marché de sécurisation des Entrées Nord et Ouest a été attribué à l'entreprise TRADEC de Colmar pour un montant d'environ 228 000 € HT. Les travaux débuteront par l'entrée Nord le 04 septembre pour 2 à 3 semaines puis se poursuivront par l'entrée ouest pour une durée d'environ 6 semaines. A cet effet, la vitesse sera limitée à 30km/h sur les emprises de chantier, et le stationnement sera interdit. Des déviations seront mises en place, consultez les arrêtés et les plans sur notre site Internet.

Durant cette période, le trafic d'engins agricoles sur la voie romaine va augmenter, nous vous rappelons que ces derniers sont

prioritaires. Soyez vigilant.

Travaux d'enrobés

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a procédé au renouvellement des couches de roulement par enrobé coulé à froid sur la RD468 et RD 18bis. L'entreprise EUROVIA était chargée des travaux.

Ecole Rentrée des classes

La rentrée des classes aura lieu le **lundi 04 septembre à 08h00 pour tous les élèves** de maternelle et de primaire.

Les horaires restent inchangés pour cette rentrée soit :

- Les lundis, mardis et jeudis de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- Les mercredis de 08h00 à 10h30
- Les vendredis de 08h00 à 11h30.

Une étude sera effectuée auprès des parents durant l'année scolaire afin d'envisager le retour à la semaine des 4 jours.



Commission Communication Résultat de l'enquête

La commission communication a lancé au mois de juin une enquête de satisfaction afin de mesurer l'impact de nos moyens de communication.

Vous n'avez malheureusement pas été nombreux à y prendre part, néanmoins, les réponses apportées montrent une entière satisfaction sur l'ensemble de nos moyens de communication.

Merci à ceux qui ont pris un peu de leur temps pour nous « éclairer ».

À vos agendas !

Fête d'automne

Dimanche 03 septembre
à partir de 11h au plateau sportif
Renseignements et inscription au
03 89 48 63 34

Fête des moissons

Dimanche 10 septembre
à partir de 15h à la Thierhurst
Repas midi et soir
Renseignements et inscription au
03 89 72 73 02

Balade musicale

Dimanche 10 septembre
à partir de 8h à
Rumersheim-le-Haut
Renseignements et inscription
03 89 83 61 90

Soirée moules frites

Samedi 16 septembre
à partir de 19h00
Salle des fêtes de Heiteren

Projection-débat : Parlons de la maladie d'Alzheimer

Mardi 26 septembre
de 16h à 19h
Salle St Exupéry de Biesheim
Renseignements au 03 89 30 66 00

Etat civil

Mariage

**Laura RIEGERT et
Alexis HECK**
le 01^{er} juillet

Produit de la chasse

Dans le cadre de la répartition du produit de la chasse de l'année 2017, les propriétaires fonciers peuvent consulter la liste en Mairie et sont invités à signaler tout changement affectant leur propriété (vente, achat de terrain, etc...)

La liste peut être consultée jusqu'au 25 septembre, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Les modifications ne seront enregistrées que sur présentation de pièces justificatives.

Fête Nationale du 14 juillet

C'est par beau temps que nous avons pu célébrer cette année notre Fête Nationale débutée par le traditionnel défilé, et la remise de distinctions.

Une foule importante a pris part à la soirée et a pu admirer le magnifique tir de feu d'artifice, qui, malgré la nouvelle réglementation, a enchanté tout le monde.



Autres informations

Horaires déchetteries

Retrouvez les nouveaux horaires des déchetteries sur notre site Internet : www.balgau.net dans la rubrique « Infos pratiques »



Centre aéré

Une équipe de 6 animateurs avec à sa tête Alexia FRITSCH s'est occupée de nos bambins pendant 4 semaines durant l'été.



C'est avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme qu'ils leur ont proposé une multitude d'activités et de sorties. Le centre a rencontré un franc succès cette année avec pas moins de 120 enfants accueillis sur toute la période.



Sortie au château du Hohlandsbourg

PLU Intercommunal

Les communautés de communes Essor du Rhin et du Pays de Brisach ont, chacune, prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par délibération respectivement du 21 décembre 2015 et du 05 octobre 2015.

Suite à la fusion des deux Com Com, il a été décidé de fusionner les deux procédures d'élaboration des PLUi afin de ne disposer que d'un seul PLUi à l'échelle de la nouvelle communauté de communes.

Le diagnostic territorial a été réalisé. Les élus travaillent actuellement sur leur projet politique,

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2017). L'étape suivante consistera à élaborer le zonage et le règlement du PLUi (2018).

Les documents d'élaboration du projet de PLUi et un registre d'observations sont disponibles dans les mairies des communes membres ainsi qu'au siège de la communauté de communes. Les études sont également consultables sur le site internet de la communauté de communes.

Les habitants sont invités à prendre connaissance des différents documents du PLUi au fur et à mesure de l'avancement de la procédure (qui devra être finalisée en 2019) et, s'ils le souhaitent, à faire toutes remarques, observations et propositions qu'ils jugent utiles.

Remplissage des piscines – Précisions

Le syndicat d'eau autorise à titre exceptionnel le remplissage des piscines privées depuis les poteaux d'incendie. Ce service proposé est uniquement destiné aux poseurs de piscines lors de la première mise en eau, nécessitant une mise en œuvre rapide.

Toutefois, la mise en œuvre de ce remplissage est à la charge du demandeur, matériels et raccordements étant fournis par le pisciniste.

Par contre, les appoints d'eau qui n'exigent pas un débit important se feront impérativement via le compteur particulier.

Il est rappelé qu'un tarif forfaitaire minimum de 15 m³ a été fixé afin d'éviter les demandes pour des volumes peu importants.



INSEE
Enquête

L'INSEE réalisera, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages, qui permettra de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

Un enquêteur muni d'une carte officielle chargé d'interroger les ménages sélectionnés prendra contact avec eux. Merci de lui réserver un bon accueil.



Taxe de séjour
Location saisonnière

VOUS ÊTES LOUEUR...

Professionnel ou particulier, vous mettez en location un bien immobilier de manière saisonnière (à la journée, à la semaine ou au mois) : que celui-ci soit classé ou non, **vous devez en faire la déclaration auprès de la mairie où est situé l'hébergement.**



QUE FAIRE ?

Rendez-vous à votre mairie et demandez le Cerfa n°140004*02 (déclaration d'un meublé de tourisme) ou le Cerfa n°13566*02 (déclaration d'une chambre d'hôte), conformément aux articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme.

TAXE DE SEJOUR

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach a instauré la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire depuis le 01/01/2017. Une plateforme de télé-déclaration par internet a été mise en service. Vous pouvez obtenir les premières informations en consultant le lien suivant : <https://paysrhinbrisach.taxesejour.fr/>. Si vous n'êtes pas encore enregistrés, veuillez prendre contact avec le service tourisme Pays Rhin-Brisach.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Le Service tourisme Pays Rhin-Brisach se tient à votre disposition pour tout renseignement lié à la location saisonnière et à la taxe de séjour :

**Pépinière d'entreprises La Ruche –
1 rue de l'Europe
68740 FESSENHEIM
paysrhinbrisach@taxesejour.fr ou
03 89 33 53 00**

Escroquerie sur Internet

La dématérialisation des actes administratifs sur Internet va malheureusement de pair avec la prolifération de sites trompeurs.

Ces sites facturent des frais pour des démarches administratives normalement gratuites.

Le site officiel de l'administration française est <https://www.service-public.fr/>,

Sont également officiels les sites terminant par **.gouv.fr**. Les sites officiels commencent tous par **HTTPS**. Et toutes les démarches administratives sont **gratuites**.

En cas de doute ou d'escroquerie avérée, téléphonez au 03.89.29.20.79

UDBA
Trophée du bénévolat

L'Union Départementale du Bénévolat et de la Vie Associative du Haut-Rhin (UDBA68) organise les Trophées du Bénévolat 2017.

Doté de 9 prix allant de 100 à 500 euros, ce concours, ouvert à toutes les associations implantées dans le Haut-Rhin, vise à valoriser l'action des bénévoles.

Le dossier de candidature (règlement et fiche d'inscription au concours) est téléchargeable dès à présent sur le site : <http://www.udba68.benevolat.org> ou peut être demandé au 03 89 50 46 99.

La date limite de dépôt des dossiers à l'adresse postale de l'UDBA est fixée au lundi 31 octobre 2017 (cachet de la Poste faisant foi).

Renseignements : UDBA 68

10 rue des Castors

68200 MULHOUSE

Tél. : 03 89 50 46 99

Courriel : udba68@benevolat.org